

Responsable du centre social

Synthèse de l'offre

Employeur :	BOLBEC Hôtel de ville - BP 70045 - www.ville-bolbec.fr 76210Bolbec
Grade :	Animateur
Référence :	O076201000138144
Date de dépôt de l'offre :	17/10/2020
Type d'emploi :	Vacance d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	09/01/2021
Date limite de candidature :	17/11/2020
Service d'affectation :	Centre social

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Hôtel de ville - BP 70045 - www.ville-bolbec.fr 76210 Bolbec
--------------------------	-----------------------------------------------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Animateur
Famille de métier :	Inclusion sociale > Travail social et développement social
Métier(s) :	Responsable territorial ou territoriale d'action sociale

Descriptif de l'emploi :

Sous la responsabilité de la Directrice de l'Action Sociale, vous pilotez le centre social en redynamisant l'équipe. Vous mettez en œuvre la politique sociale municipale ainsi que le projet social 2020/2023 en concertation avec les partenaires et les habitants.

Profil demandé :

Compétences managériales, organisationnelles et relationnelles,
Titulaire d'un diplôme de niveau 2 minimum : DESJEPS / CAFERUIS / DEIS / CAFDES
Expérience similaire dans la fonction publique

Mission :

 Pilote le Centre Social : redynamisation de l'équipe autour du projet social en lien avec l'obtention de l'agrément " Centre Social "

 Met en œuvre la politique sociale municipale.

 Met en œuvre sur le territoire le projet social 2020/2023 en concertation avec les partenaires et les habitants.

 Evaluation du projet social pour la période 2020/2023

 Dirige deux équipements de proximité (Maison du Champ Des Oiseaux et Maison de Fontaine Martel).

Téléphone collectivité : 02 32 84 51 00

Adresse e-mail : recrutement@bolbec.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.